SPORTCOLL

Documentation

LE CAHIER
DES EXPERTS

CAHIER DES EXPERTS #38

EQUITATION ET TERRITOIRES : LACHONS LES CHEVAUX.

21.02.2019

EDITO

Parions sur le cheval

BRUNO LAPEYRONIE
Directeur *SportColl*
Maître de conférences associé
Université de Montpellier

> J'appartiens pour ma part, à ceux qui croient que ce sport a traversé notre histoire collective avec une touche de modernité inégalée : celle de la parfaite mixité hommes/femmes dans toutes les compétitions de tous niveaux !

Mi-septembre 2018, la presse quotidienne régionale, mais aussi les gratuits nationaux font les grands titres avec « Le club d'équitation fait faillite, des cavaliers se mobilisent pour sauver les chevaux de l'abattoir ». Derrière ce fait divers (façon de parler, et heureusement les chevaux ne savent pas lire) se cache une révolution : que s'est-il passé ? Au-delà du sort triste et incertain des chevaux, comment un club peut-il fermer ? Mais est-ce encore un club ? Comment un lieu où on apprend les valeurs du sport, le respect de l'animal, où les écoliers et les petits cavaliers ont découvert une pratique historique, peut-il trouver porte close (autrement dit un « enclos clos ») ?
Si la chose est difficilement compréhensible, c'est que nous ont échappé quinze ans de révolutions culturelles et surtout financières des centres équestres. Les deux experts de ce numéro à quatre pattes, expliquent avec finesse les évolutions historiques, permettant de comprendre les statuts si particuliers des centres équestres sur l'ensemble du territoire français. J'en profite d'ores et déjà pour la clarté de leur propos, la réactivité de leur écriture qui nous permettent de dresser un constat sincère de la filière équine organisée de façon si particulière[1].

Cependant, les collectivités territoriales et les responsables publics et privés ont certainement avancé avec des œillères ces dernières années. Dès 2006, Christopher Hautbois et Christophe Durand rédigeaient un article scientifique[2] sur la structuration économique de cette filière. Ces universitaires ont notamment fléché le développement territorial de la (Basse) Normandie dans le cadre des aménagements et structurations des centres équestres.

De statut associatif, privé ou parfois public, les centres équestres ont toujours questionné le lien entre leurs modalités de fonctionnement (concurrentiel ?) et l'assujettissement aux taxes. La dernière haie de 2012 a été l'obstacle stoppant la progression économique d'une filière, connaissant des fortes disparités géographiques et culturelles sur l'ensemble du territoire.

Et pourtant, comme s'il s'agissait de calmer la crise qui s'annonce, en cette même année 2012, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) publiait un « Surprise, le cheval revient »[3], afin de mettre en avant des initiatives de re-conquête urbaine des chevaux, véhiculant des policiers municipaux, permettant des entretiens de parcelles en ville, favorisant le tri sélectif ou promenant la diligence de ramassage scolaire.
J'appartiens pour ma part, à ceux qui croient que ce sport a traversé notre histoire collective avec une touche de modernité inégalée : celle de la parfaite mixité hommes/femmes dans toutes les compétitions de tous niveaux !

Il est donc aisé de conclure que les activités équestres ont des liens forts et complexes avec le territoire français, ce qui nécessite une meilleure compréhension mutuelle bien au-delà de l'Arc de triomphe…
Excellente lecture à tous.

1- https://www.ifce.fr/wp-content/uploads/2016/10/DIFF-Webconf-XD-organisation_filiere_web.pdf

2- HAUTBOIS C., DURAND C. (2006), L'émergence d'un modèle de développement local par les sports de nature : le cas des activités équestres en Basse-Normandie, in Sciences et Motricité, n°58, 105-115

3- http://www.cnfpt.fr/surprise-cheval-revient/national

L'AVIS DES EXPERTS

INTERVIEW DE JACOB LEGROS 1/2

JACOB LEGROS
Président
Comité Régional d'Equitation
Occitanie

Pour les centres équestres et le domaine fédéral, c'est un véritable coup de booster. Ils rentrent de plain pied dans le domaine agricole en 2005 et voient le taux de TVA passer à 5,5%. L'équitation se démocratise, le nombre de licenciés passe de 350 000 à 700 000 en l'espace de 8 ans. Il se révèle que cette discipline pratiquée sous différentes formes, loisir, sport, art ou tourisme, est particulièrement plébiscitée, et répond pleinement à la mission de service public que lui confie l'Etat.

Merci de vous présenter et votre structure en quelques mots ?

Je suis Jacob Legros, président du Comité Régional d'Equitation d'Occitanie (CRE), qui regroupe 1100 structures affiliées et représente 59 000 licenciés. Régulièrement sur le podium des disciplines sportives en nombre de licences, l'équitation est le sport le plus pratiqué par le public féminin, et **85% des licenciés** sont des féminines.

Le développement de l'équitation en France est contraint par de nombreux aléas : histoires locales (Normandie, Saumur etc.), grands événements mais aussi équilibre économique particulier. Pouvez-vous nous en dire plus ? A ce propos, que conseillez-vous aux collectivités territoriales pour accompagner le développement des clubs d'équitation ?

Le cheval accompagne l'homme dans son quotidien depuis des siècles et l'équitation sous toutes ses formes ont servi l'humanité jusqu'au siècle dernier. L'équitation est une mine d'or tant sur le plan géographique qu'historique et les plus grandes conquêtes des territoires sont le fruit de la technologie autour du cheval et avec le cheval. Cheval de **labour**, cheval de transport, cheval de bas, cheval de guerre, le cheval a servi l'humanité depuis la nuit des temps.

L'équitation moderne est l'héritage des avancées technologiques et de l'apparition du moteur mais aussi des évolutions sociétales. Le cheval disparait petit à petit du paysage des transports et du travail. L'armée et les Bourgeois au 19e siècle recyclent le cheval en trois grandes familles : les courses, de galop et de trot, le sport et l'art équestre. Rapidement chaque domaine se structure, les hippodromes et les plus belles courses fleurissent, le Prix d'Amérique, le Prix de l'Arc de Triomphe, etc. L'art équestre et l'élevage sont au départ gérés par l'Etat par le ministère des armées et le ministère de l'agriculture : le Cadre noir de Saumur, l'école Nationale d'Equitation et bien sur les Haras Nationaux. L'équitation se fédère : les sports équestres naissent permettant au Jumping, Dressage et Concours Complet d'Equitation, de glaner sans relâche les titres Olympiques, Mondiaux et Européens. Les sports équestres modernes voient l'apparition de nouvelles disciplines : Voltige, Attelage, TREC, Endurance et autre équitation Camargue et de Travail. Ces dernières complètent le beau palmarès des disciplines Olympiques dans tous les rendez-vous Mondiaux & Européens. Les Sports équestres sous le versant Fédéral, c'est la France qui gagne.

Le début des années 2000 marque une mutation du monde du cheval. Au cours de ce début de siècle, les Haras Nationaux et l'Ecole Nationale d'Equitation fusionnent et deviennent l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation. Les courses perdurent sous le format du PMU.

Pour les centres équestres et le domaine fédéral, c'est un véritable coup de booster. Ils rentrent de **plain** pied dans le domaine agricole en 2005 et voient le taux de TVA passer à 5,5%. L'équitation se démocratise, le nombre de licenciés passe de 350 000 à 700 000 en l'espace de 8 ans. Il se révèle que cette discipline pratiquée sous différentes formes, loisir, sport, art ou tourisme, est particulièrement plébiscitée, et répond pleinement à la mission de service public que lui confie l'Etat.

L'AVIS DES EXPERTS

INTERVIEW DE JACOB LEGROS 2/2

JACOB LEGROS
Président
Comité Régional d'Equitation
Occitanie

L'année 2012 signe un coup d'arrêt à cette belle évolution et dans une perspective d'atteindre le million de licenciés, la remise en question du taux de TVA qui doit passer à 20% sur « l'abandon de la France » face aux invectives de l'Union Européenne.

L'accès au sport au plus grand nombre, sport pour tous, se retrouve au travers des différents publics, scolaires, handicapés, entreprises mais aussi et surtout parce que les centres équestres se développent sur tout le territoire, aussi bien en milieu urbain, périurbain que rural. La place de la femme dans le sport trouve ici son apogée puisque l'équitation est numéro 1 chez les femmes.

Dans ce dynamisme et parallèlement à la baisse des subventions des collectivités, l'équitation se structure en établissements privés et si les associations deviennent minoritaires elles sont confrontées aux mêmes problématiques que leurs homologues privés. L'argent du contribuable est destiné à beaucoup de sports mais pas à l'équitation dont la pratique de ce dernier se finance par sa prestation. L'équitation reste performante et continue de glaner les titres et elle devient le premier employeur du domaine sportif privé. La formation et l'emploi sont des domaines privilégiés à cette période. Et l'Occitanie n'échappe, pas à cette embellie.

L'année 2012 signe un coup d'arrêt à cette belle évolution et dans une perspective d'atteindre le million de licenciés, la remise en question du taux de TVA qui doit passer à 20% sur « l'abandon de la France » face aux invectives de l'Union Européenne. Depuis 2014, et bien qu'après un large manifeste local et national, la fiscalité montée de bric et de broc avec des prestations à 5.5% et d'autres à 20%, s'équilibre à 12% en moyenne. Avec les rythmes scolaires qui changent au même instant, c'est la chute libre en nombre de licences : c'est 100 000 licenciés qui disparaissent en moins de 3 ans, les établissements équestres ferment…

L'équitation et les centres équestres affranchis des financements des collectivités ne font pas partie des sports subventionnés et leur économie mise à mal implique un arrêt à l'embauche, des licenciements et des fermetures de clubs. C'est le milieu rural qui en fait d'ailleurs le plus les frais.

Pourtant les collectivités peuvent compter sur les centres équestres pour répondre à l'engouement de leurs administrés pour cette pratique sportive de proximité. Et si les associations peuvent encore bénéficier d'un modeste accompagnement, les structures privées en sont exclues sous prétexte d'un possible partage de bénéfices… Bienheureux qui peut prétendre à un partage de bénéfice dans les structures équestres privées, et la seule différence est que les dirigeants se rémunèrent contrairement au milieu associatif, mais ce salaire est, dans le plus grand des cas, celui d'un agriculteur entre 300€ et 900€ avec des perspectives de retraite de 800€.

Au-delà de cette offre de service et d'accès au sport, l'équitation offre des perspectives relationnelles et d'éducation hors normes par la relation avec le cheval pour tous les publics, mais aussi en particulier le public scolaire en profitant des bénéfices historiques et géographiques liés à la relation étroite qui nous lie au cheval depuis si longtemps.

L'AVIS DES EXPERTS

INTERVIEW D'EVE TIXADOR

EVE TIXADOR
CTN - DRJSCS
Fédération Française d'Equitation

Les centres équestres permettent un maillage du territoire important, et c'est un lieu de pratique où vont se croiser des acteurs différents. De l'enfant à l'adulte en passant par la personne ayant des troubles mentaux, physiques, des scolaires, des séniors.....
Mais les centres équestres sont souvent des structures privées peu, voire pas du tout, aidées par les collectivités territoriales.

Merci de vous présenter et votre structure en quelques mots ?

Je suis Eve Tixador, professeure de sport, Conseillère Technique Nationale placée auprès de la fédération française d'équitation. Mon poste se trouve à la charnière de plusieurs entités. Je suis agent de la DRJSCS de Montpellier, et également sous la direction fonctionnelle de la DTN de la FFE.
La Fédération Française d'Equitation est une des plus grosses fédérations françaises en termes de licenciés. Nous venons de céder la 3ème place sur le podium à la FFBasket. Nous sommes donc 4ème fédération sportive, mais première fédération française en termes de licenciées féminines.

Le développement de l'équitation en France est contraint par de nombreux aléas : histoires locales (Normandie, Saumur etc.), grands événements mais aussi équilibre économique particulier. Pouvez-vous nous en dire plus ?

L'équitation en France est une histoire de territoire. Nous avons coutumes de dire que vous pouvez trouver un centre équestre à moins de 15 minutes de toutes habitations en France, et c'est vrai. Nous nous adressons donc, par notre maillage, au grand public. Nous sommes à la fois un sport rural, mais que l'on peut pratiquer en ville, et nous sommes également un des derniers endroits où l'on fait se rencontrer les grands animaux et le grand public.
Ce sont aussi de grands événements et des événements locaux. Chaque week-end en Occitanie par exemple, des concours d'équitation sont organisés, ouverts au public et gratuits. Chaque concours est un spectacle : concours d'obstacles, de l'endurance, du western, du horse ball.....
Nous recevons dans nos centres équestres à la fois des particuliers, des privés, des établissements scolaires, des EPHAD etc. La liste et longue.....
Mais nous avons dans l'inconscient collectif, souvent lié aux représentations que le grand public s'en fait, l'image d'un sport cher et peu Accessible ; alors même que les tarifs pratiqués dans les structures sont loin de pouvoir permettre une rentabilité.

Que conseillez-vous aux collectivités territoriales pour accompagner le développement des clubs d'équitation ?

Les centres équestres permettent un maillage du territoire important, et c'est un lieu de pratique où vont se croiser des acteurs différents. De l'enfant à l'adulte en passant par la personne ayant des troubles mentaux, physiques, des scolaires, des séniors.....
Mais les centres équestres sont souvent des structures privées peu, voire pas du tout, aidées par les collectivités territoriales.
Le changement du taux de TVA a été un coup de massue terrible pour les différents acteurs. Le climat économique des centres équestres devient de plus en plus un problème quotidien qui pousse de plus en plus de centres à mettre la clef sous la porte. Pourtant, les centres équestres sont des endroits où il y a une vie. Le soir on ne part pas en éteignant la lumière et fermant la porte du gymnase. Non, il y a des animaux à nourrir, à surveiller à soigner. Ce sont la pierre angulaire des centres équestres, ce sont eux qui font que l'on arrive à garder un rapport à la nature proche dans les villes. Mais il est de plus en plus difficiles pour ces passionnés de joindre les deux bouts.

Je propose aux lecteurs, aux dirigeants et élus territoriaux d'aller à la rencontre des responsables des centres équestres sur leurs territoires ; des aides financières, organisationnelles, matérielles sont les bienvenues. Avec près de 9000 structures en France, elles sont toutes différentes et chaque structure a besoin d'aides des collectivités territoriales afin de pouvoir poursuivre son activité.

DECOUVREZ L'OFFRE DE LA PLATEFORME SPORTCOLL

LE SERVICE PUBLIC DU SPORT FRANCAIS

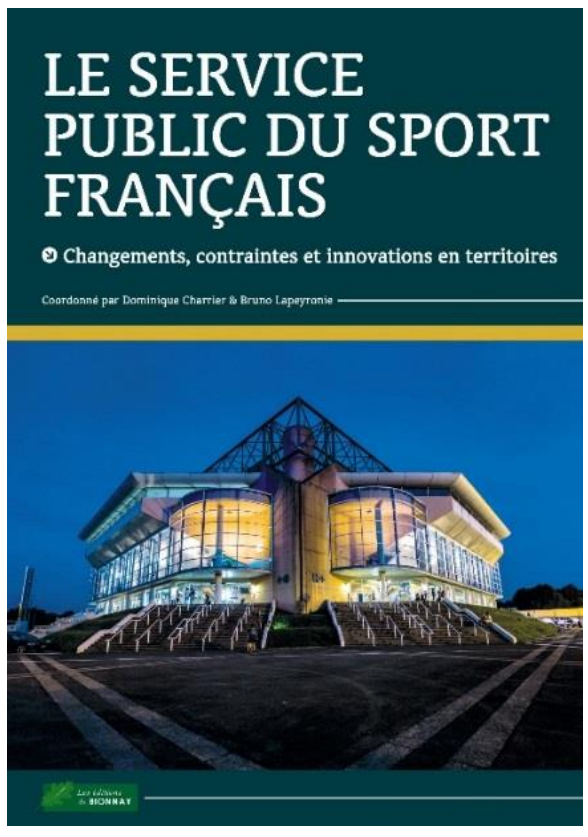

Cet ouvrage, coordonné par Dominique Charrier (maître de conférences à l'Université de Paris-Sud) et Bruno Lapeyronie (directeur associé de SportColl, maître de conférences associé à l'Université de Montpellier) est fondé sur des études de cas qui concernent trois sujets pour lesquels la capitalisation semblait nécessaire et possible : les projets de services, la conception et la gestion des équipements, la portée sociale des politiques sportives territoriales.

Par ses angles de vue complémentaires, il s'adresse aux élus, aux intervenants des collectivités, aux dirigeants sportifs, aux étudiants engagés dans le management public du sport et devrait constituer un outil incontournable dans le cadre de la préparation aux concours de la fonction publique.

Pour passer commande :
Les Éditions de Bionnay
493 Route du Château de Bionnay – 69640 Lacenas
Tél. : 04 74 02 25 25 – Mail : leseditionsdebionnay@orange.fr

SPORTCOLL
AU SERVICE DES POLITIQUES SPORTIVES TERRITORIALES

Contact
SportColl - 64, rue Tiquetonne - 75002 Paris
01 82 83 07 26 – contact@sportcoll.com
www.sportcoll.com